

Assemblée générale mixte du 26 juin 2020

Modalités d'obtention du formulaire de vote à distance

Modalités particulières de participation à l'assemblée dans le contexte de l'épidémie de covid-19

Comme indiqué dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, **l'assemblée générale se tiendra exceptionnellement à huis clos hors la présence physique des actionnaires** (autres que les actionnaires composant le bureau) et autres personnes pouvant y assister. En conséquence, il ne sera pas possible d'assister physiquement, ni par conférence téléphonique ou audiovisuelle, à l'assemblée et il ne sera donc pas délivré de carte d'admission. Il ne sera pas non plus possible de se faire représenter physiquement par une autre personne.

En outre, il n'est pas prévu de vote par visioconférence ou par des moyens de télécommunication pour cette assemblée. De ce fait aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

D'une manière générale, compte tenu du contexte exceptionnel de l'épidémie de covid-19 et du fonctionnement altéré des services postaux, la Société recommande à ses actionnaires de privilégier lorsque cela est possible les transmissions par voie électronique selon les modalités précisées ci-dessous.

Pour participer à cette assemblée générale, les actionnaires pourront choisir seulement entre l'un des modes de participation suivant (voir le texte de l'avis de convocation pour une description détaillée des modes de participation) :

- Voter par correspondance,
- Donner une procuration au président de l'assemblée générale ou adresser une procuration sans indication de mandataire, ou
- Donner une procuration à toute personne physique ou morale de leur choix étant précisé que, dans ce cas, le mandataire devra ensuite voter par correspondance.

A cet effet, les actionnaires devront :

- pour l'actionnaire titulaire de titres nominatifs : renvoyer le formulaire unique de vote à distance et par procuration qui lui sera adressé automatiquement avec la convocation à CACEIS Corporate Trust par voie postale à l'adresse suivante : 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, service Assemblées et par courrier électronique à l'adresse suivante : ct-assemblée@caceis.com (ou par fax au numéro 01.49.08.05.82).
- pour l'actionnaire titulaire de titres au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, à compter de la convocation de l'assemblée. Le formulaire unique de vote à distance et par procuration devra être renvoyé, accompagné d'une attestation de participation délivré par l'intermédiaire habilité, à CACEIS Corporate Trust par voie postale à l'adresse suivante : 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, service Assemblées (ou par fax au numéro : 01.49.08.05.82).

Des formulaires de vote à distance et par procuration peuvent être obtenus en faisant la demande auprès de CACEIS Corporate Trust (de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : ct-assemblées@caceis.com ou, à titre subsidiaire, par voie postale à l'adresse suivante : 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, service Assemblées, ou par fax au numéro : 01.49.08.05.82) pour les actionnaires titulaires de titres nominatifs et auprès de l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres pour les actionnaires titulaires de titres au porteur. Pour être prises en compte, ces demandes doivent être reçues au plus tard le sixième jour calendaire précédant l'assemblée, soit au plus tard le 20 juin 2020.